

La propriété en question

Jean-Pierre Kaminker

Grellang-IRSCE - Université de Perpignan

Présentation

La propriété dont il sera question est, on s'en doute, celle des termes, ce qu'un dictionnaire définit comme suit : « Convenance parfaite de l'expression avec la chose à exprimer, emploi des termes exacts » (Guilbert dir. 1976). Tranchant dans le vif d'une problématique dont je ne me dissimule pas la majesté, j'ose faire fond sur cette définition, qui appelle toutefois deux remarques. Je note d'abord qu'elle n'implique rien quant au vaste et multiforme domaine des emplois impropres, dans lequel peuvent rentrer aussi bien les bourdes que les métaphores ou les jeux de mots, ou les lapsus, etc. En second lieu j'observe que le jugement qui déclare un terme propre ou impropre demande de toute nécessité une référence à la situation dans laquelle l'expression figure. Autant la correction ou l'incorrection peuvent être imputées à l'expression en tant que telle, sans considération d'autre chose, donc porter sur le signe en lui-même, autant la propriété et l'impropriété regardent le rapport du signe à son objet. Soit le chef d'établissement d'un collège lisant en tête d'une lettre à lui adressée : «Monsieur le proviseur du collègue». Il pourra dire l'expression incorrecte en invoquant le sens du mot proviseur, qui exige «lycée» et exclut «collègue», selon la norme lexicale d'aujourd'hui telle que les dictionnaires la manifestent. Mais s'il y a seulement «Monsieur le proviseur», il vaudrait mieux parler d'impropriété. «Vous n'êtes pas sans ignorer» est une expression irréprochable en termes de correction ; le récepteur qui l'accueille comme une bourde ou un lapsus assume un jugement d'impropriété découlant d'une hypothèse sur ce que l'émetteur a réellement voulu dire.

Cela précisé, j'annonce que cet article entend argumenter un jugement d'impropriété à l'encontre de deux lexèmes, quand ils figurent dans une certaine classe d'emplois, lesquels se rencontrent dans des contextes au-dessus de tout soupçon, présentement du moins, sous le rapport de la correction. Quels lexèmes ? Ceux qui figurent dans deux séries de termes :

- d'un côté : semblable, ressemblance, ressembler à,
- de l'autre : différent, différence, différer de.

Quelle classe de contextes ? Ceux qui imposent d'interpréter les termes en cause comme formant des couples de contraires, ce qu'ils ne sont pas en réalité, comme je vais avoir à le montrer. Ma réflexion enveloppe un vœu : que par une évolution de la norme, des emplois de cette sorte cessent d'être légitimes. Ce vœu n'est-il pas largement un vœu pieu dans la situation glottopolitique de la France d'aujourd'hui ? Disons qu'il court le risque de rester tel, tant qu'un programme général de popularisation de la dialectique ne sera pas mis en oeuvre.

Pour qui a en tête le travail de Bernard Gardin, il sera aisé de reconnaître dans ce qui

va suivre un hommage paradoxal à ce qu'il a écrit sur le forçage de la langue, un mot à lui pour désigner la trace imprimée par les luttes sociales sur la forme linguistique. On connaît par exemple son analyse d'un tract syndical où figurait le nom d'un travailleur suivi de l'expression « est tué hier matin dans l'usine », expression douteuse au regard de notre compétence de natifs, mais qui reflète l'intention du scripteur « face à l'impossibilité de mettre l'événement en mots selon la norme » (Gardin, 2005, p. 225). Mon propos est à peu près le contraire du sien, et donc il lui ressemble beaucoup. D'accord, le vouloir-dire fondé sur les besoins de la lutte sociale peut engendrer des formes qui sont transgressives au regard de la norme ; de son côté la lutte idéologique, qui inclut la bataille sur le sens des mots, pourrait faire qu'on s'en prenne à la norme, non pour la transgresser mais au contraire pour délégitimer des expressions qu'elle avalise, à l'encontre desquelles la réalité devrait faire loi.

Voici comment mon exposé va s'ordonner : il me faut d'abord rappeler des généralités communément admises quant à la typologie des contraires. J'avancerai que mon couple de lexèmes n'en relève pas, bien que le sens commun ne doute pas d'avoir affaire à de vrais contraires, comme l'attestent les plus courants des dictionnaires de langue. Cela fait, je considérerai une batterie d'occurrences choisies à dessein pour illustrer l'idée suivante : il y a des cas sans conséquence où l'impropriété est de l'ordre du trope, et d'autres cas moins innocents où devenant le véhicule d'une représentation fautive, elle fait du locuteur la victime d'un défaut de la langue. Est-ce qu'on pourrait souhaiter purger la langue de ce défaut, par une sorte de forçage à l'envers ? C'est de quoi je dirai un mot dans ma troisième partie.

1) Semblable vs différent : des contraires contrariants

On admet que des termes du lexique peuvent présenter un invariant sémantique assez consistant pour qu'ils entrent dans une des relations faisant d'eux des contraires ou antonymes. Malgré un certain flottement terminologique, des manuels récents s'entendent sur cette catégorie de relations, et sur les subdivisions auxquelles elle se prête. Peu importe qu'antonymes s'applique à la catégorie tout entière (Chiss et al. 2001, p. 131 ; Niklos-Salminen 1997, p. 113 ; Mortureux, 1997, p. 81) ou qu'on en fasse une espèce dans un genre, comme le veut Picoche (1992, p. 101), qui choisit de dire contraires pour coiffer l'ensemble, comme je le fais moi-même dans la présente étude. L'accord est général pour considérer certains termes comme les membres de certains ensembles, binaires ou non selon les cas, tels que l'un des termes étant prédiqué d'un sujet l'autre ou les autres termes sont niés. Si Paul est le vendeur il n'est pas l'acheteur et réciproquement, mais il y a une transaction dans les deux cas (vendre et acheter sont réciproques) ; dans le cadre d'une même hiérarchie, si Fernand est lieutenant il n'est pas capitaine (incompatibles) ; si Pierre est gros il n'est pas mince, tant qu'il s'agit de corpulence (antonymes selon Picoche, antonymes gradables, ou stricts selon d'autres ; en ce qui concerne le rapport d'exclusion réciproque, il est ici un peu spécial, mais je renvoie à ce qui suit l'examen de cette difficulté). Et enfin, en termes d'état civil, si Gabriel est mineur il n'est pas majeur. Les deux termes sont dits cette fois complémentaires. Ce cas de contrariété est particulièrement intéressant, et il touche au gros de mon propos. Ici au lieu que les termes se contentent de se nier mutuellement la négation de l'un vaut affirmation de l'autre. Que Paul ne vende pas ne fait pas de lui ipso facto un acheteur ; Fernand peut n'être ni lieutenant ni capitaine et Pierre ni gros ni mince, mais si Gabriel n'est pas majeur alors il est mineur.

Il ne suffit pas de dire que l'invariant sémantique est essentiel à la contrariété, et qu'à défaut d'une partie commune présente dans des significations opposées tout serait le contraire de tout, et bicyclette, par exemple, le contraire de casserole. Il faut ajouter cette conséquence nécessaire : l'invariant sémantique se distingue des contraires qu'il soutend par une compréhension (ou intension) moindre que la leur. C'est évident pour les incompatibles, dont l'hyperonyme s'impose de façon univoque (grade, pour lieutenant et capitaine) ; mais c'est non moins vrai dans les trois autres cas, comme on le vérifie en

considérant les substantifs abstraits auxquels les lexèmes en cause peuvent s'incorporer. La langue, de façon plus ou moins strictement codée selon les cas, fournit toujours un abstrait de moindre compréhension propre à les coiffer. Transaction s'impose pour vente et achat, état-civil convient pour englober minorité et majorité. Pour mince et gros, compulgence fait l'affaire, mais sous réserve que le contexte impose le trait humain.

Si j'essaye à présent de voir comment les deux lexèmes dont j'ai à traiter entrent dans cette grille, certaines difficultés vont surgir, qui devraient faire admettre qu'il ne s'agit pas de vrais contraires. Mais que le sens commun leur accorde ce statut sans barguigner, c'est ce que va nous confirmer un détour préalable par des dictionnaires de langue. Voici un relevé simplifié qui ne prend en compte que le *Petit Robert*, éd. 1993 (PR en abrégé dans ce qui suit), et le *Grand Larousse de la Langue Française*, Guilbert et al. dir., 1972 et 1977 (abrégé GLLF), et qui considère les deux lexèmes seulement dans leur réalisation adjectivale. Les deux ouvrages ont en fin d'article une rubrique marquée CONTR., servie dans les quatre articles en cause par des séries plus ou moins étendues, et qui sont loin de se répondre, mais telles que mes deux adjectifs apparaissent bien à tout coup comme contraires l'un de l'autre. Dans PR : contraires de différent : analogue, identique, même, pareil, semblable ; contraires de semblable : autre, différent, dissemblable, opposé. Dans GLLF pour les acceptions qui me concernent (GLLF ventile les contraires en séries répondant aux acceptions distinguées dans l'article) : contraires de différent : analogue, ressemblant, semblable, similaire, voisin. Contraires de semblable : différent, dissemblable, distinct.

Cela vérifié, observons qu'aucune des trois propriétés qu'on a vues définitives de la contrariété n'est satisfaite dans le cas de nos deux lexèmes. C'est patent pour l'exclusion mutuelle. Il est courant que des choses soient dites à la fois semblables et différentes, comme dans cette phrase de Malraux : «Et de la simple présence des gens qui passaient là, hâtifs dans le soleil matinal, semblables et différents comme des feuilles, paraissait sourdre un secret». Cet exemple du GLLF, s'il a l'inconvénient d'être très littéraire, a en revanche une vertu illustrative qui va se révéler dans ce qui suit. Quant à l'invariant sémantique, à la réflexion il apparaît difficile à nommer. Qu'ont en commun ressemblance et différence ? L'hyperonyme ne se présente pas, et on se trouve réduit à des termes qui sont respectivement synonymes de l'un et de l'autre, et de plus interchangeables, comme similitude et distinction.

En troisième lieu, ces termes apparaissent indifférents à la distinction si cruciale entre antonymes et complémentaires. On ne doute pas que « semblable » et « différent » soient gradables, sans l'effet de sens qui affecte les vrais complémentaires quand ils sont affublés d'un degré (e.g. très mort, très majeur). Mais on va voir que les traiter en complémentaires, donc nier la ressemblance pour affirmer la différence est des plus courant. Il faut donc convenir qu'il y a impropriété chaque fois qu'un des deux lexèmes fonctionne comme négation de l'autre, mais ajoutons aussitôt que la norme s'en moque, et depuis longtemps. Il est donc tentant de faire rentrer ces occurrences dans l'accueillante catégorie des tropes, qui ont pour essence la déviation par rapport au sens qu'on dit propre, et la connivence dont cette déviation s'accompagne : le sens tropique fonctionne comme tel pourvu que la compétence partagée entre l'émetteur et le récepteur leur permette de penser à la fois le terme attesté et le terme absent dont il tient lieu, celui qui serait strictement conforme à son objet, formule de Morier (1981 : 519) à rapprocher de celle que j'ai placée en tête de cet article en l'empruntant au dictionnaire de Guilbert. Or ce qui suit doit montrer que dans certains cas l'impropriété résiste à cette interprétation indulgente, et mérite d'être stigmatisée comme la manifestation d'une représentation fautive.

2) Manières de dire ou façons de penser

Pour l'intelligence de ce qui suit, j'ose un conseil de lecture : qu'on veuille bien lire d'abord en entier la petite batterie d'énoncés figurant en annexe, avec leurs numéros et

un minimum d'indications sur leurs contextes. Tous ont en commun l'emploi d'un de mes deux lexèmes comme contraire de l'autre dans une proposition négative, implicite dans un cas et explicite dans les quatre autres. A ce titre, ils sont tous également passibles d'un même constat d'impropriété, mais je compte sur mon lecteur pour reconnaître avec moi qu'ils ne sont pas tous sur le même pied.

Deux abeilles d'une même ruche (item n°1) se ressemblent. Elles se ressemblent même comme deux gouttes d'eau, lesquelles ont bien des chances de différer elles aussi, sous plus d'un rapport, en poids par exemple, ou en concentration chimique, comme les feuilles d'un même arbre, sans cesser pour autant d'être semblables, doivent différer en teinte et en superficie, ainsi que le suggère la phrase de Malraux rencontrée tout à l'heure. Que fait donc ce romancier en choisissant cette manière de dire qui ne trompe personne ? Il s'exprime par figure, il met un mot à la place d'un autre, usant des latitudes que lui offre la langue française d'aujourd'hui dans sa composante rhétorique. L'item suivant, qui bénéficie par surcroît de la légitimité due aux textes académiques, admet le même commentaire. Il faut bien qu'il y ait de la ressemblance dans l'histoire de ces deux cités et de leur expansion pour que l'auteur utilise à propos de l'une comme de l'autre le terme d'impérialisme. On peut vérifier sans peine le caractère tropique de ces deux items en observant qu'ils admettent très bien l'un comme l'autre qu'on substitue au terme attesté le terme propre. Magnan aurait pu écrire : diffère de chacune ; et Veyne : pour constater qu'ils diffèrent. Faut-il nommer le trope en question ? Peut-être l'hyperbole, ou exagération, dont on a chez Morier (ibid.) cet exemple tiré de Stendhal : un nez infini. Ce nez a une fin, mais puisque nul n'en doute un francophone un peu lettré peut trouver spirituel de faire comme si cette fin n'existait pas ; puisque la ressemblance de deux abeilles ou de deux impérialismes crève les yeux il est permis de croire qu'il n'y a pas d'inconvénient à la nier.

On conviendra qu'il en va tout autrement avec les items (3) et (4). Du point de vue formel d'abord, il est notable que la substitution qui justifiait l'interprétation tropique en (1) et en (2) ne soit plus opérante. Dans la dissertation du petit Louis-Marie, si on veut chasser l'impropriété en substituant au terme négatif son faux synonyme on obtient cette tautologie : être différent c'est différer. Sur la phrase de Sepulveda la manipulation est impossible, parce que la négation est implicite, ce qui ne peut guère être fortuit. Or si on choisit de l'expliciter, on obtient : « mais quelqu'un qui ne nous ressemble pas c'est très difficile ». On n'aura pas rectifié l'impropriété, on sera dans le cas inverse de ce qu'on a vu en (1) et (2).

Mais l'essentiel est dans la portée anthropologique des énoncés en cause. La ressemblance dont il s'agit ici n'est pas quelconque, c'est celle dont la négation ruine l'une des deux postulations inhérentes à toute espèce d'humanisme : l'universalité de l'humain, qui veut que je reconnaisse en tout être humain mon semblable. L'autre postulation fonde un impératif souvent rendu par ce syntagme figé : respect de la différence. Elle fait droit à la particularité des cultures et à la singularité des individus. C'est la difficulté à penser ensemble l'un et l'autre, ressemblance et différence, qui se trahit dans des trébuchements comme (3) et (4). Je trouve la faute de Sepulveda plutôt bénigne, parce que ce qu'il a écrit est une fable, dont la signification globale prime sur l'interprétation littérale de cette impropriété finale. On peut soutenir en revanche que l'institution qui mettait en circulation, en 1995, le discours du jeune Louis-Marie n'aidait guère le public adolescent auquel elle entendait s'adresser. En matière de lutte contre le racisme, en effet, la tâche consiste en gros à faire honorer conjointement la ressemblance et la différence ; et si on pratique un peu cette sphère de la littérature éducative on devrait m'accorder qu'elle ne surmonte pas toujours la difficulté avec aisance. Je dispose à cet égard d'un petit florilège qui pourrait me servir de preuve, si je ne craignais d'en surcharger mon propos. J'en extrais seulement deux items. Le premier est de même provenance que (3). C'est la légende d'une gravure représentant la traite des Noirs : « L'esclavage (ci-dessous) a surtout frappé les communautés dont les prétendues différences sont les plus visibles, comme les

Noirs». La collision entre visibles et prétendues ne donne-t-elle pas à penser ? Autre item : «L'apprentissage du respect de l'autre, même différent, est mis en avant par une réflexion sur les valeurs communes» (*Différences*, revue du MRAP, n° 239, avril 2002). Y aurait-il des autres qui soient différents et d'autres autres qui ne le seraient pas ?

En somme le lexique du français, dans l'état de langue actuel, tel que la norme des lettrés le légitime, souffre de ce défaut parmi bien d'autres : il engage le locuteur à prendre un couple de lexèmes pour ce qu'ils ne sont pas, des contraires. Ce défaut, qui peut être parfois sans conséquence aucune, favorise dans d'autres cas une incertitude conceptuelle. C'est une conclusion à rapprocher d'une observation de Gaudin (1997 : 61-62) sur la condition de certains chercheurs confrontés aux aléas d'une terminologie scientifique, dans laquelle des termes français sont en concurrence défavorable avec des équivalents empruntés à l'anglais : «l'insécurité linguistique du locuteur porte à conséquence sur sa façon de catégoriser. C'est à propos de tels dysfonctionnements que nous avons pu avancer la notion d'insécurité cognitive». Mais Gaudin parle en terminologue concerné par un vocabulaire très spécial, qui se prête électivement à la normalisation, ou mieux à la normaison, selon une distinction que Gaudin emprunte à Louis Guespin (1993). Dans cette sphère, les idées de défaut à redresser ou de perfectionnement à introduire semblent aller de soi. Mais s'agissant du lexique commun le plus commun, elles demandent l'une et l'autre un surcroît de réflexion.

3) Un forçage à l'envers : le retranchement sur le sens propre

Les pratiques langagières sont sujettes à une tension entre un style spontané et un style réfléchi, dualité que les sujets parlant maîtrisent avec plus ou moins d'aisance, en fonction du rapport au langage dont ils sont porteurs ; et dualité qui, se reflétant à tous les niveaux de la forme linguistique, la phonologie comme la syntaxe, intéresse évidemment le lexique. Telle est l'orientation d'ensemble dans laquelle s'inscrivent les présentes réflexions. Je la livre ici sous cette formulation fruste, en la donnant pour commune à des constructions théoriques diverses, quoique plus ou moins parentes, sachant qu'elle peut couvrir aussi bien le couple restreint vs élaboré, de Bernstein, que chez Vygotski l'opposition entre concepts spontanés et scientifiques.

Cela posé, cherchant la caractérisation la plus générale possible pour chacun des deux styles, j'avance qu'ils s'opposent par la place qu'ils donnent à la médiation : le style spontané est de tendance dualiste, il favorise une illusion d'immédiateté alors que le style réfléchi s'en arrache en faisant droit à la médiation. J'ai cherché pour ma part à formuler cette dualité dans les termes de la sémiotique de Peirce, qui implique une idée triadique du signe (Kaminker, 1994), mais ce n'est pas le lieu de m'en expliquer. Ces rudiments suffisent pour définir une certaine approche du lexique commun, considéré dans son écart bien connu par rapport à la logique. Légitimé dans son usage standard, mais affranchi des contraintes logiques régissant de façon plus ou moins rigide les vocabulaires de spécialités et les terminologies, le lexique commun répond aux besoins du style langagier spontané ; et parmi les impropriétés dont l'usager du lexique commun s'accommode, certaines au moins relèvent d'une illusoire immédiateté, autrement dit comportent l'occultation d'une médiation.

Il se trouve que la contrariété s'offre électivement à qui veut illustrer cela. Sapir a fait dans ce domaine il y a déjà longtemps des observations qui conviennent particulièrement à mon propos, parce qu'elles marquent avec force l'écart entre le plan psychologique, où l'illusion a son siège, et la norme logique garante d'une propriété récusee par l'usage : «Des oppositions du genre petit/grand, peu/beaucoup, nous donnent le sentiment trompeur de valeurs absolues dans le domaine quantitatif comparables à des oppositions qualitatives comme rouge/vert dans le domaine de la perception des couleurs. Pourtant ce sentiment est une illusion due en grande partie au fait linguistique que la gradation, implicite dans ces termes, n'est pas formellement indiquée... Beaucoup est en réalité un terme purement relatif qui perd toute signification lorsqu'il est privé de sa connotation de plus que et

moins que» (1991 : 208)... Il est fort probable que des oppositions aussi simples que proche/éloigné, bon/mauvais, se présentent d'abord comme des régions contiguës de qualités en opposition et non comme des points au-dessus ou au-dessous d'une norme avec laquelle ils forment un série ouverte...des qualités en opposition prennent un caractère relativement absolu, pour ainsi dire ; c'est pourquoi bon et mauvais, et même proche et éloigné ont une spécificité psychologique aussi réelle que vert et jaune. Par conséquent la norme logique entre les deux n'est pas considérée comme une norme réelle mais plutôt comme une zone mixte où des qualités en gradation opposée se rejoignent» (ibid. : 220). Cet effacement illusoire du critère par rapport auquel le plus et le moins seraient pensables c'est un cas typique de médiation occultée. Lyons, faisant écho à Sapir, note de son côté : «Il faudrait peut-être voir un rapport entre le nombre important des antonymes et des termes complémentaires dans le vocabulaire des langues naturelles et la tendance générale chez l'homme à polariser l'expérience et le jugement, à penser par opposition» (1970 : 358). L'idée que le lexique commun puisse être une cause d'erreurs, et qu'il soit justiciable d'un effort conscient en vue de l'améliorer par un recours à la logique est ancienne. Ce fut notamment une préoccupation importante pour Gramsci, qui s'est intéressé à ce que les pragmatistes italiens en avaient dit (Kaminker 1995), parce que cela pouvait rentrer à ses yeux dans la visée d'ensemble d'une réforme du sens commun. J'appellerais volontiers forçage un effort organisé pour faire varier la norme sur quelques-uns des usages légitimes dans lesquels se reflète cette tendance spontanée à penser par opposition. Au plan théorique, la difficulté résiderait dans le choix des points particuliers autorisant et justifiant l'effort critique, car si cet effort était conduit avec intempérance il mènerait à une entreprise maniaque de subversion généralisée du lexique ; il pourrait aussi rejoindre des menées puristes qui n'ont que l'étymologie pour fonder leurs prétentions en matière de propriété des termes (Kaminker, 1977 : 39). Sur quoi donc centrer électivement l'attention, si l'on veut rendre saillantes les implications dualistes de la norme lexicale actuelle ? Chacun peut avoir en tête un ou deux exemples. Pour moi, je ne propose pas de liste, mais je note comme une zone particulièrement sensible celle dont relève le cas dont j'ai traité, à laquelle appartiennent aussi des termes non moins problématiques comme comparer, ou identité (Kaminker, 2001). Et puisque ressembler est apparu dans ce qui précède comme un cas d'école, un point sur lequel il serait particulièrement aisé et fructueux de délégitimer l'usage standard, je voudrais en dire quelque chose de plus.

Mais d'abord, à titre de parenthèse récréative, un nouveau coup d'oeil à l'item n° 5, pour constater l'embaras que la ressemblance procure au prince du dualisme. Dans cette page de la Dioptrique, il est question de la perception visuelle, et du processus par lequel elle peut exciter notre pensée. A côté de la perception des objets, Descartes doit donc faire une place à celle des images. Mais par un parti-pris qui paraît insolite aujourd'hui, après que la spécificité de l'icône a passé dans le sens commun, au regard tout au moins des sciences du langage, il tient à faire rentrer les images dans le même statut que les signes conventionnels («Il y a plusieurs autres choses qui peuvent exciter notre pensée, comme par exemple les signes et les paroles, qui ne ressemblent en aucune façon aux choses qu'elles signifient» Op. cit. : 112). Donc il finira par dire que les images «pour représenter mieux l'objet doivent ne lui pas ressembler». C'est en effet la formule qui clôturé l'item, tel que je l'ai découpé, et elle est d'une impropreté remarquable, car personne ne doute qu'un carré et un losange se ressemblent, ne serait-ce qu'en raison des propriétés géométriques qui leur sont communes. Je trouve intéressant que cette phrase ait pu passer pour l'expression pertinente de la position cartésienne, et que Merleau-Ponty, notamment s'en soit contenté dans le commentaire qu'il a donné de ce passage (1964 : 39), sans faire cas du cheminement de l'idée dans le texte. Or c'est ce cheminement qui me semble particulièrement digne d'attention. Qu'a-t-on lu en effet dans les lignes qui mènent à cette formulation aussi fautive qu'absolue ? Les images ne ressemblent pas en tout, elles ressemblent en peu de choses, pas tant qu'elles pourraient faire. En somme, elles ressemblent. En le niant finalement, Descartes n'use pas d'une hyperbole dans le goût de ce qu'on a vu avec les items n°1 et 2. Il dénie une réalité à

l'évidence de laquelle il a dû faire droit, mais qui n'entre pas dans sa perspective. C'est typiquement une hypostase, si l'on veut bien appeler ainsi la réduction arbitraire d'un tout complexe à une seule de ses composantes, opération dans laquelle on peut voir l'une des pierres de touche de la pensée dualiste : pour sauver le statut de signe de l'image, Descartes sacrifie ce qu'il y a de spécial dans le rapport du signe à l'objet quand ce signe se trouve être une image.

Laissant là Descartes, voyons le traitement que reçoit la notion de ressemblance dans deux ouvrages spécialisés. Chez Perelman, c'est l'identité partielle (1958, T.2 : 501). Même approche, avec une idée en plus, dans un dictionnaire de philosophie récent : «Relation entre deux éléments qui permet d'établir un certain degré d'identité relativement à une ou plusieurs propriétés» (Maargat-Barberis et Tiberghien, 1990). C'est assez pour imposer l'idée qu'à parler proprement des objets semblables différent, comme le dit de son côté un vocabulaire de spécialité, celui de la géométrie (triangles semblables), et ce serait matière à d'utiles réflexions pour le jeune Louis-Marie de l'item n°3. Mais c'est aussi de quoi montrer le caractère médiat de la relation de ressemblance, qui suppose que du tout des objets qu'elle concerne, une ou plusieurs propriétés communes soient abstraites, en fonction desquelles la ressemblance est ressentie ou déclarée. Entre objets semblables il faut que s'interpose un sujet observateur pour prédiquer leur ressemblance, au gré des propriétés communes qu'il est en état de discerner (un témoignage intéressant sur la subjectivité du jugement de ressemblance, et riche d'implications en matière de lutte contre le racisme : un noir Antillais se souvient qu'en entrant en terminale au Lycée Charlemagne pour y poursuivre une scolarité commencée en Martinique, il eut besoin de temps pour reconnaître individuellement ses condisciples blancs, tant pour lui la ressemblance de leur couleur prenait le pas sur leurs caractéristiques individuelles).

On voit donc ce qui se nouerait dans un projet de forçage consistant à stigmatiser l'usage aujourd'hui standard de ressembler, c'est la mise en lumière et en cause de deux tendances de la pensée spontanée, qui font conjointement obstacle à la dialectique : la pensée par opposition et la forclusion du sujet.

Conclusion

En résumé, j'ai plaidé au nom de la propriété des termes pour un forçage du lexique sur un point très particulier : que le bon usage cesse d'avaliser l'emploi de semblable et de différents comme des contraires. Je me suis aidé d'exemples contrastés, pour suggérer que certaines négations hyperboliques de la ressemblance ont beau avoir pour elles des cautions indiscutables, elles n'en ont pas moins partie liée, souterrainement, avec une très effective insécurité cognitive, et qu'elles traduisent la dominance spontanée du dualisme dans le lexique commun. J'ai évoqué la possibilité d'un effort organisé dont ce forçage serait un effet, non sans bénéfice pour la dialectique. Quant aux modalités sociales de cet effort, c'est ce que je ne me charge pas ici de décrire ; elles auraient affaire évidemment avec l'orientation des cursus de français et de philosophie dans le système éducatif, avec le traitement des questions de langage dans la presse, et avec l'industrie lexicographique. Je n'en dirai qu'un mot de plus, pour mieux situer mon propos par rapport à celui qui fut majeur pour Bernard Gardin, avec qui des décennies d'amitié m'ont permis d'explorer de loin en loin une espèce de différend. Si ce forçage dont je parle recevait un jour une amorce de réalisation, celle-ci incomberait expressément à des groupes d'intellectuels, des professionnels du langage appartenant aux couches culturellement et linguistiquement hégémoniques, selon les termes jadis proposés par Jean-Baptiste Marcellesi (1977 : 93). Ce que j'avance a un sens si on privilégie dans les sciences du langage ce qui les rend potentiellement interventionnistes, les prises qu'elles donnent sur les conditions langagières d'une modalité assez particulière du travail, à savoir le travail intellectuel (Kaminker, 1990). Comment les conditions du travail, mais du travail quelconque, et comment les luttes dans le travail agissent sur la langue et sur le langage ? C'est la problématique dans laquelle a pris place l'idée de forçage, telle que Bernard l'a avancée. C'est une autre perspective.

Annexe : une batterie d'items

(1) Une abeille qui travaille, si l'on prend la peine de l'observer, ne ressemble à aucune de ses voisines, il y a chez elle mille manières de recueillir et de rapporter à la ruche la moisson d'un périple parfois long de cinq kilomètres.

Le parme convient à Laviolette, roman policier de P. Magnan, Denoël, 2000, p. 123.

(2) un poète compare la passion amoureuse à la flamme pour dire qu'elles sont très comparables ; un historien, lui, compare l'impérialisme romain et celui d'Athènes pour constater qu'ils ne se ressemblent pas, à la manière d'une marchande de laine qui compare deux pelotes qu'elle soupçonne de n'être pas de la même teinte. Paul Veyne : *L'inventaire des différences. Leçon inaugurale au Collège de France*, Seuil, 1976, p. 20-21.

(3) Etre différent, c'est ne pas se ressembler : on dit que deux choses sont différentes lorsqu'elles se distinguent par leur caractère propre. Le bleu et le noir sont différents, le chat et le chien sont différents. Dans l'inégalité, il y a une autre nuance, celle de supériorité de l'un des termes : le maître est inégal à son esclave.

Louis-Marie D. élève de quatrième. Extrait d'une dissertation dont le sujet comporte cette phrase de Jean Rostand «Il ne faut pas confondre différence et inégalité». La dissertation a été proposée à des lycéens de Bordeaux par la LICRA, et l'extrait figure avec d'autres dans le fascicule édité par Les clés de l'actualité à l'occasion de la Semaine nationale d'éducation contre le racisme de l'année 1995.

(4) «Il est très facile d'accepter et d'aimer ceux qui nous ressemblent, mais quelqu'un de différent c'est très difficile, et tu nous a aidés à y arriver».

Luis Sepulveda : *Histoire d'une mouette et du chat qui lui apprit à voler*. A.M. Métaillé trad., Métaillé/Seuil, 1996, p. 103-104.

Discours du chat Zorbas à la mouette qu'il a élevée, et qui se considère comme un chat.

(5) il faut au moins que nous remarquions qu'il n'y a aucunes images qui doivent en tout ressembler aux objets qu'elles représentent ... mais qu'il suffist qu'elles leur ressemblent en peu de choses ; et souvent mesme, que leur perfection depend de ce qu'elles ne leur ressemblent pas tant qu'elles pourraient faire ... et que mesme, suivant les regles de la perspective, souuent elles representent mieux des cercles par des ouales que par d'autres cercles ; et des quarrés par des lozanges ... en sorte que souuent, pour estre plus parfaites en qualité d'images, et représenter mieux vn obiet, elles doiuent ne luy pas ressembler

Descartes, *Dioptrique, discours 4*, dans *Oeuvres*, T. VI, Adam et Tannery éd. réimpression Vrin, 1996, p. 113 (J.P.K. Pour les coupes signalées par les points de suspension).

Références

Chiss Jean-Louis et al., 2001 : *Introduction à la linguistique française*, Hachette.

Gardin Bernard, 2005, (N. Gardin et F. François éd.) *Paroles d'ouvrières et d'ouvriers*, Ed. Lambert-Lucas.

Gaudin François, 1997 : «Le contôle du sens en terminologie» dans Baggioni et Larcher, dir.: *Le contrôle social du sens*, Centre Dumarsais, pub. de l'U. de Provence.

Guespin Louis, 1993 : «Normaliser ou standardiser ?», dans : Gambier et Gaudin (dir.), *Le langage et l'homme*, vol. XXVIII, n° 4 «Socioterminologie».

- Kaminker Jean-Pierre, 1977 : «Les problèmes de la norme», dans *La norme*, actes du colloque tenu le 24 novembre 1976 à l'Université de Rouen, Greco, Université de Rouen (multigraphié).
- Id., 1990 : «A propos du réglage de la valeur : travail langagier et travail intellectuel», dans *Langage et praxis*, actes du colloque de Montpellier des 24-26 mai 1990, (P. Siblot et F. Madray-Lesigne éd.) Praxiling, Montpellier III.
- Id., 1994 : «Pour une mise en oeuvre de la notion d'obstacle en didactique du français langue maternelle, ébauche d'une approche peircienne» dans : *Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques*, n° 62, Université de Neuchâtel.
- Id., 1995 : «Peirce, Vailati, Gramsci», dans *La Pensée*, n° 304.
- Id. 2001 : «Identités régionales ou appartenances», dans : *Arts et identités régionales*, actes du colloque des 21-23 septembre 2000 (P. Camignani et T. Jappy éd.), Presses universitaires de Perpignan.
- Lyons John, 1970, (F. Dubois-Charlier et D. Robinson trad.) *Linguistique générale*, Larousse.
- Maargat-Barberis et Tiberghien, 1990 : article «Ressemblance» dans : S. Auroux (dir.) *Les notions philosophiques*, dictionnaire. PUF.
- Marcellesi Jean-Baptiste, 1977 : «Norme et hégémonie linguistique» dans : *La norme*, actes du colloque tenu le 24 novembre 1976 à l'Université de Rouen, Greco, Université de Rouen (multigraphié).
- Merleau-Ponty Maurice, 1964 : *L'oeil et l'esprit*, Gallimard.
- Morier, Henri, 1981, *Dictionnaire de poétique et de rhétorique* PUF.
- Mortureux Marie-France, 1997 : *Le lexique entre langue et discours*, Sedes.
- Niklos-Salminen Aïno, 1997 : *La lexicologie*, A. Colin.
- Perelman Chaïm et L. Albrechts-Tyteca, 1958 : *Traité de l'argumentation*, PUF (1ère éd. 1952).
- Picoche Jacqueline, 1994 : *Précis de lexicologie française*, Nathan.
- Sapir Edward, 1991 : «La gradation, recherches sémantiques», dans E. Sapir, *Linguistique* (J.E. Boltanski et N. Soulé-Subielles éd. et trad.) Gallimard (éd. originale aux USA : 1944).